Système de commandes électriques pour CAGE D'ESCALIER en Bâtiment d'Habitation avec option d'aération

2ème Famille / 3ème Famille A et B / 4ème Famille

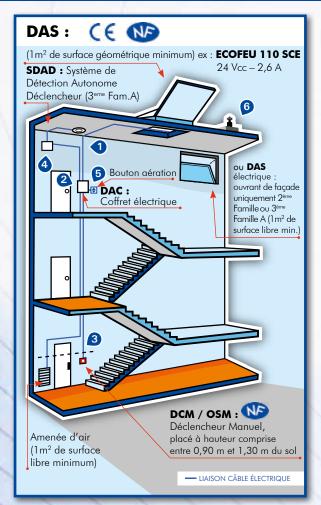


Fiche A-16



4

Coffret électrique



SOLUTION ELECTRIQUE POUR CAGE D'ESCALIER

- Câble électrique d'alimentation RNF 2,5 mm²
- 2 Coffret électrique 24 Vcc à émission Compact 4 A
- 3 Déclencheur Manuel (DCM/OSM)

Pour 3ème Famille A:

- 4 SDAD + Tête de détection
 Option Aération :
- 5 Bouton de commande aération en option
- 6 Détecteur pluie et vent

A prévoir :

- Liaison DCM/OSM-DAC : 3 paires 9/10
- Liaison SDAD-DAC: 2 x 1,5mm²



REGLEMENTATION - Système de Sécurité Incendie

(Extraits)

CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Bâtiment à usage collectif - R+1

Arrêté du 31 Janvier 1986

L'escalier doit comporter en partie haute un dispositif fermé permettant une ouverture de 1 m² en cas d'incendie et actionné par une commande située au rez-de-chaussée, près de l'escalier, réservée aux secours et aux personnes habilitées. Le dispositif d'ouverture peut être actionné par une simple tringlerie, par un système électrique, pneumatique, électromagnétique ou électropneumatique.

REGLES D'INSTALLATION Selon NFS 61- 932

Les commandes électriques de passage en position de sécurité du DAS et les contrôles intéressant la sécurité doivent se faire sous une Très Basse Tension de Sécurité (T.B.T.S.).

L'installation des câbles d'alimentation électrique de sécurité doit être conforme aux normes françaises homologuées (norme NF C 15-100). Ils doivent être soit placés dans un cheminement ou un volume technique protégé et de catégorie C2, soit de catégorie CR1.

Les lignes de télécommande doivent être réalisées en câbles prévus pour les canalisations fixes. Leurs conducteurs doivent présenter une section égale ou supérieure à 1,5mm² pour les câbles rigides et à 1mm² pour les câbles souples. La section des conducteurs devra être choisie de façon à tenir compte des chutes de tension en ligne.

La surveillance des lignes de télécommande à émission et des lignes de contrôle est obligatoire.

Dans le cas des 3^{ème} Famille A:

L'implantation des détecteurs d'incendie doit respecter la norme NFS 61-970 (Système de Détection Incendie – Règles d'Installation).

OBLIGATION DE MAINTENANCE

Code de la Construction et de l'Habitation - Arrêté du 31 Janvier 1986

Art. 101 : «Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, d'alarme (...). Il doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pouvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité.» **Art. 103 :** «Les vérifications visées à l'art. 101 ci-avant doivent être effectuées par des organismes ou techniciens compétents, choisis par le propriétaire.»

NFS 61-933 : Des opérations de vérification du Système de Sécurité Incendie doivent être réalisées périodiquement (périodicité annuelle : essai des dispositifs de commande, périodicité semestrielle : essai des exutoires, ouvrants, ...)

DESCRIPTIF

AU DERNIER ETAGE : COFFRET ÉLECTRIQUE

Dispositif Adaptateur de Commande modulaire (DAC) à énergie électrique pour commande de désenfumage et d'aération éventuelle de tout Dispositif d'Evacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur (DENFC) équipé de vérin électrique.



CARACTÉRISTIQUES DU COFFRET ÉLECTRIQUE

Tension: 24 Vcc TBTS **Puissance**: 4 A

Alimentation Electrique de Sécurité intégrée **Dimensions :** L. 400 x H. 600 x P. 200 mm max.

AU REZ-DE-CHAUSSÉE: Organe de Sécurité à Manipuler (OSM) Déclencheur Manuel



Pour 3^{ème} Famille A





Au dernier étage - Système de Détecteur Autonome Déclencheur (SDAD) avec son détecteur optique

Images non contractuelles

Option aération

Possibilité d'intégrer la fonction d'aération par commande manuelle (boutons de commande) ou automatique selon des paramètres extérieurs (capteur pluie et vent). Angle d'ouverture paramétrable.







INSTALLATION ET MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE NATUREL

L'assurance d'un partenaire qui s'occupe de tout :

ECODIS est certifié APSAD 117/F17 et vous assure l'installation et la maintenance des systèmes de désenfumage naturel en conformité avec les exigences réglementaires. Grâce à un maillage national de 80 techniciens et poseurs compétents, ECODIS opère dans la France entière.

SERVICE DE POSE

Nous procédons à la pose de l'ensemble des systèmes de désenfumage naturel dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur : Code de la Construction et de l'Habitation, Code du travail, IT 246, Arrêté 1510, NFS 61-932.

ECODIS met en place un ensemble de mesures lors de ses interventions pour garantir la sécurité collective et individuelle des personnes.

· Contactez votre Chargé d'Affaires

SERVICE DE MAINTENANCE

Nous effectuons la maintenance préventive périodique sur vos installations de désenfumage pour que vous soyez sûrs et certains! Selon les règles d'exploitation et de maintenance fixées par la norme NFS 61-933, suite aux vérifications périodiques, nous proposons la maintenance curative des appareils afin d'en garantir le bon fonctionnement. En cas d'urgence nous intervenons pour dépannage sous 48 heures maximum.



Parc d'affaires de la Vallée d'Ozon - 69970 CHAPONNAY Tél.: +33 (0)4 78 96 69 00 - Fax: +33 (0)4 78 96 69 19 - E-mail: accueil@ecodis.fr nann-group.de www.ecodis.fr







